

Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier



Réalisé en commande* par	Media Immo
Pour le compte de	PIERRE DECAMPS, FLORENT WILPOTTE ET JEAN-BERNARD DELARU, NOTAIRES ASSOCIES D'UNE SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIR
Numéro de dossier	JBD
Date de réalisation	05/09/2026
Localisation du bien	63 avenue Jean Bart 59190 HAZEBROUCK
Section cadastrale	000 CD 49, 000 CD 60
Altitude	28.82m
Données GPS	Latitude 50.728799 - Longitude 2.534867
Désignation du vendeur	SNC IP1R représentée par ICADE PROMOTION
Désignation de l'acquéreur	

* Document réalisé sur commande par **Media Immo** qui en assume la pleine responsabilité. Ceci, sous couvert que les informations transmises par **PIERRE DECAMPS, FLORENT WILPOTTE ET JEAN-BERNARD DELARU, NOTAIRES ASSOCIES D'UNE SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIR** soient exactes.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES				
Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 2 - Faible			EXPOSÉ	-
Commune à potentiel radon de niveau 3			NON EXPOSÉ	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols			NON EXPOSÉ	-
Immeuble situé dans l'Obligation Légale de Débroussaillage			NON EXPOSÉ	-
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE				
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) applicable à partir du 01/07/2026	Informatif ⁽¹⁾	EXPOSÉ	-

⁽¹⁾ À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques
 Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
 Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
 Extrait Cadastral
 Zonage réglementaire sur la Sismicité
 Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé
 Annexes : Arrêtés



Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement, de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 2026-05-04-00008

du 30/01/2026

mis à jour le

Adresse de l'immeuble

63 avenue Jean Bart
59190 HAZEBROUCK

Cadastre

000 CD 49, 000 CD 60

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS** 1 oui ☐ non ☒
- prescrit ☐ anticipé ☐ approuvé ☐ date
- 1 si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à : autres
- inondation ☐ crue torrentielle ☐ mouvements de terrain ☐ avalanches ☐ sécheresse / argile ☐
cyclone ☐ remontée de nappe ☐ feux de forêt ☐ séisme ☐ volcan ☐
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN 2 oui ☐ non ☒
- 2 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **MINIERS** 3 oui ☐ non ☒
- prescrit ☐ anticipé ☐ approuvé ☐ date
- 3 si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :
- mouvements de terrain ☐ autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM 4 oui ☐ non ☒
- 4 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **TECHNOLOGIQUES** 5 oui ☐ non ☒
- prescrit ☐ approuvé ☐ date
- 5 si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
- effet toxique ☐ effet thermique ☐ effet de surpression ☐ projection ☐ risque industriel ☐
- > L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement oui ☐ non ☒
- > L'immeuble est situé en zone de prescription 6 oui ☐ non ☒
- 6 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐
- 6 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en
- zone 1 ☐ zone 2 ☒ zone 3 ☐ zone 4 ☐ zone 5 ☐
très faible faible modérée moyenne forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui ☐ non ☒

Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS) NC* ☐ oui ☐ non ☒
- * Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)



Information relative aux obligations légales de débroussaillage (OLD)

> Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage oui ☐ non ☒

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

> L'immeuble est situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n°2026-95 du 13 février 2026 oui ☐ non ☒

> L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. NC* ☐ oui ☐ non ☒

* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de la commune)

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à trente ans ☐

> compris entre trente et cent ans ☐

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ? oui ☐ non ☐

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ? oui ☐ non ☐

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T**

** catastrophe naturelle, minière ou technologique

> L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T oui ☐ non ☐

Documents à fournir obligatoirement

Carte Sismicité, Fiche d'information sur le risque Sismique, Liste des arrêtés portant connaissance de l'état de Catastrophes Naturelles.

Vendeur - Acquéreur

08-09-26 | 10:18:52 CEST

Vendeur

SNC IP1R représentée par ICADE PROMOTION

Elie Vincent DIB

Acquéreur

Date

05/09/2026

Fin de validité

05/03/2027

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.nota-risques-urba.fr/>
© 2026 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256



Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Nord

Adresse de l'immeuble : 63 avenue Jean Bart 59190 HAZEBROUCK

En date du : 05/09/2026

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	05/02/1988	10/02/1988	02/08/1988	13/08/1988	☐
Effondrement de terrain	01/06/1989	31/12/1989	09/03/1990	22/03/1990	☐
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1990	31/12/1990	28/03/1991	17/04/1991	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1991	31/12/1995	09/12/1996	20/12/1996	☐
Inondations et coulées de boue	19/11/1991	20/11/1991	31/07/1992	18/08/1992	☐
Inondations et coulées de boue	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994	☐
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐
Inondations et coulées de boue	09/05/2000	09/05/2000	21/07/2000	01/08/2000	☐
Inondations et coulées de boue	03/07/2005	04/07/2005	16/12/2005	30/12/2005	☐
Inondations et coulées de boue	23/07/2007	24/07/2007	31/03/2008	04/04/2008	☐
Inondations et coulées de boue	19/08/2007	19/08/2007	20/02/2008	22/02/2008	☐
Inondations et coulées de boue	05/03/2012	06/03/2012	27/07/2012	02/08/2012	☐
Inondations et coulées de boue	19/07/2014	19/07/2014	02/10/2014	04/10/2014	☐
Inondations et coulées de boue	27/07/2014	27/07/2014	02/10/2014	04/10/2014	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2019	30/09/2019	15/09/2020	25/10/2020	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2020	30/06/2020	27/07/2021	31/08/2021	☐
Inondations et coulées de boue	27/11/2021	29/11/2021	09/02/2022	13/02/2022	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2022	30/09/2022	19/09/2023	20/10/2023	☐
Inondations et coulées de boue	20/07/2022	20/07/2022	19/12/2022	30/12/2022	☐
Inondations et coulées de boue	02/11/2023	12/11/2023	30/11/2023	12/12/2023	☐
Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	18/12/2023	28/12/2023	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2025	31/12/2025	11/05/2026	14/05/2026	☐
					☐

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le : 08-09-26 | 10:18:52 CEST *Elie Vincent DIB*

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : SNC IP1R représentée par ICADE PROMOTION

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

Extrait Cadastral

Département : Nord

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr, Etalab

Commune : HAZEBROUCK

Parcelles : 000 CD 49, 000 CD 60

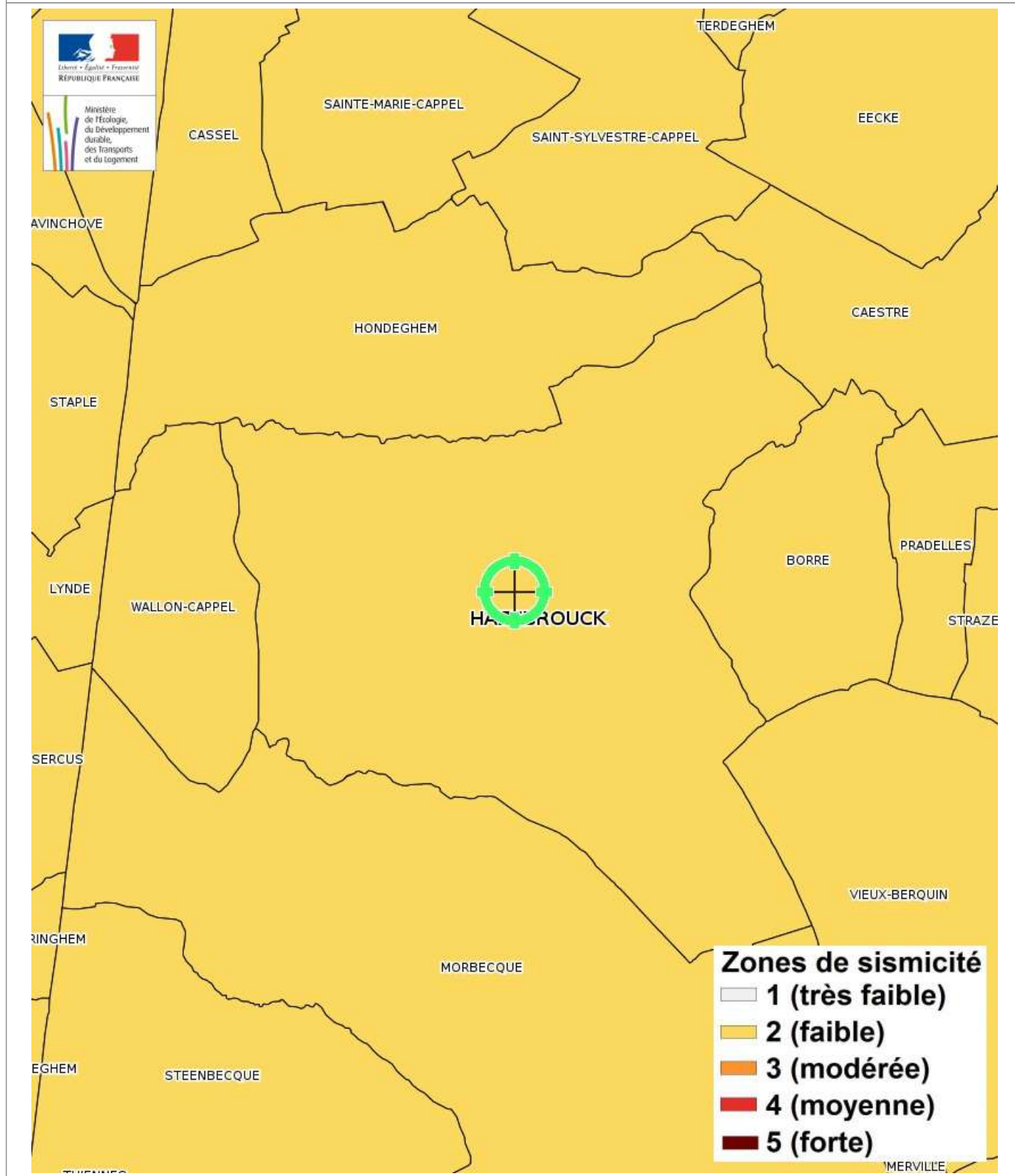


Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Nord

Commune : HAZEBROUCK

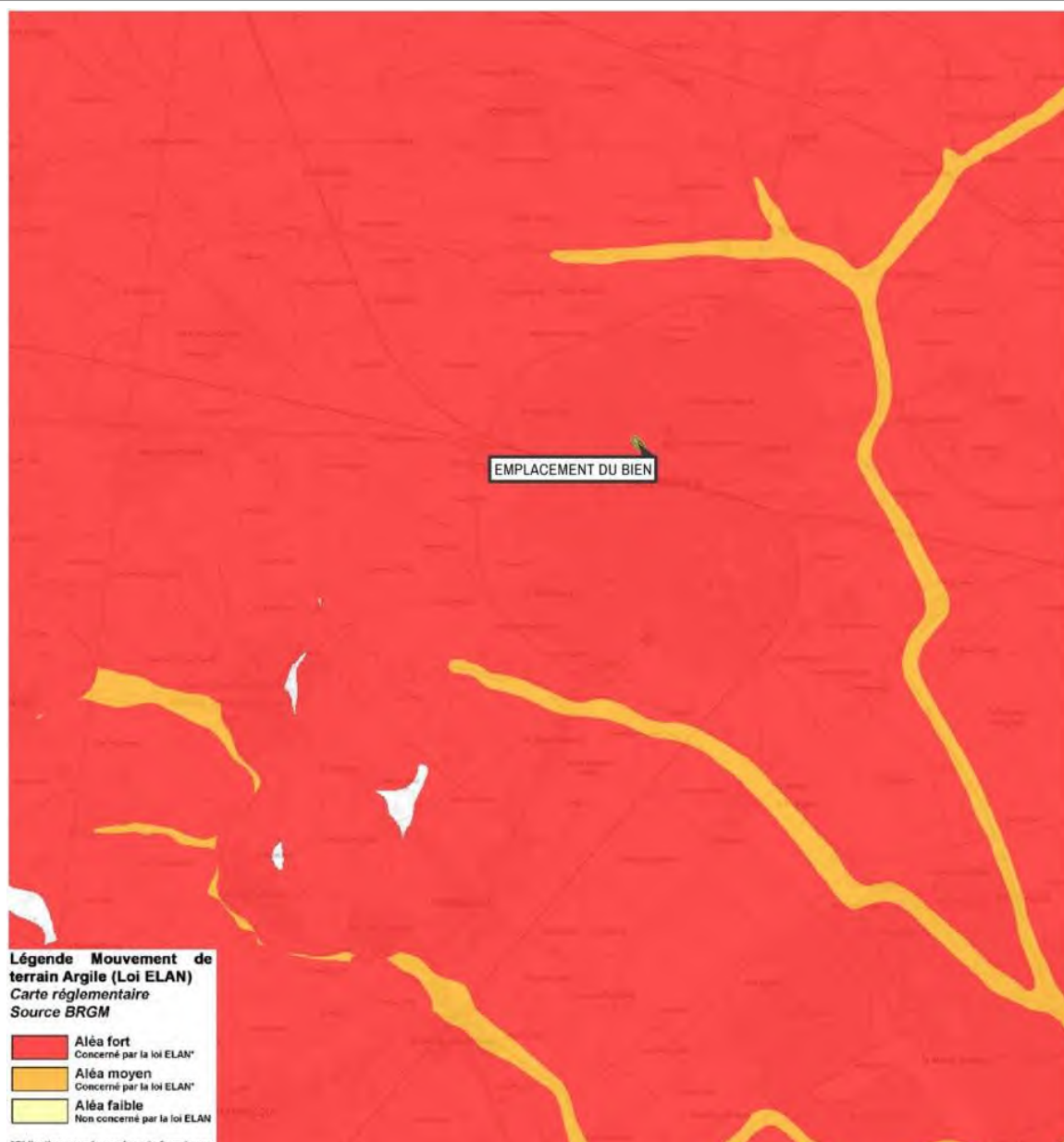
Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 2 - Faible





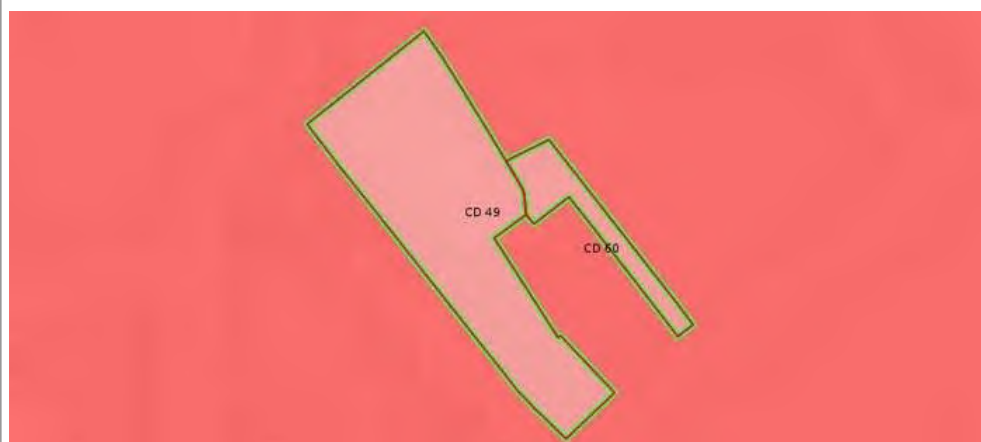
Carte

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) applicable à partir du 01/07/2026



Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) applicable à partir du 01/07/2026 Informatif

EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus**Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)**
Carte réglementaire
Source BRGM

Aléa fort	Concerné par la loi ELAN*
Aléa moyen	Concerné par la loi ELAN*
Aléa faible	Non concerné par la loi ELAN

*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

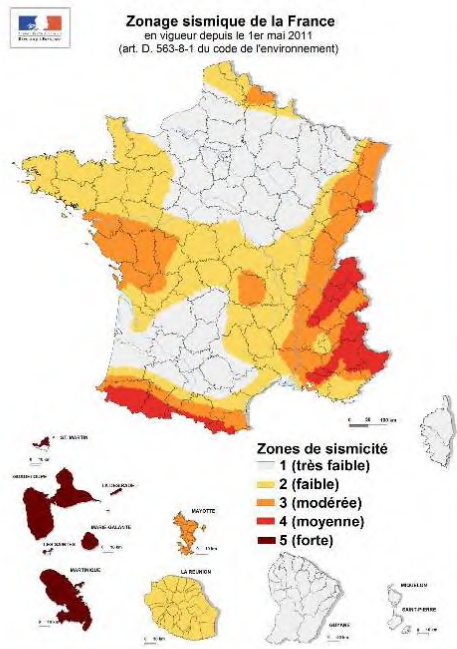
Annexes

Fiche d'information Sismicité



Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

Le zonage sismique sur ma commune



Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition **au risque sismique**.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée

II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles

III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux

IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)

Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en **zone 1**, aucune règle parasismique n'est imposée ;

- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;

- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;

- en **zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? —> <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? —> <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>



Annexes

Arrêtés



Direction départementale
des territoires et de la mer

Service sécurité, risques et crises

Arrêté préfectoral portant abrogation de l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2006 et de ses arrêtés modificatifs, permettant d'établir l'état des risques et pollutions pour les acquéreurs et les locataires dans le département du Nord, et des arrêtés préfectoraux relatifs à l'information à la commune des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord
chevalier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;
- Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-4 et L. 271-5 ;
- Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment son article 236 ;
- Vu le décret n° 2022-1289 du 1^{er} octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques ;
- Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, technologiques majeurs dans le département du Nord, modifié par les arrêtés des 4 décembre 2007, 13 octobre 2008, 19 avril 2011, 24 juillet 2015, 21 mars 2016, 5 juillet 2019 et 23 juillet 2020 ;
- Vu les arrêtés préfectoraux portant information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques, listés en annexe au présent arrêté, qui précisent pour chaque commune les documents de référence pour établir un état des risques et pollutions ;

Considérant ce qui suit :

1. l'article 236 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a abrogé le point III de l'article L. 125-5 du code de l'environnement qui disposait que « le préfet arrête la liste des communes dans lesquelles les dispositions du I et du II sont applicables ainsi que, pour chaque commune concernée, la liste des risques et des documents à prendre en compte. » ;

1/2



Annexes

Arrêtés

2. la modification de l'article L.125-5 du code de l'environnement est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 ;
3. le préfet n'est plus tenu d'arrêter la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
4. l'outil ERRIAL (État des risques réglementés d'information des acquéreurs et locataires) mis en ligne par les services de l'État sur le site internet GEORISQUES (<https://www.georisques.gouv.fr/>) génère automatiquement l'ensemble des documents cités à l'article R. 125-24 du code de l'environnement dont l'état pré-rempli des risques et des pollutions auxquels un bien immobilier est soumis ;
5. il y a lieu d'abroger les arrêtés pris en application du point III de l'article L. 125-5 du code de l'environnement précités ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Sont abrogés :

- l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, technologiques majeurs dans le département du Nord, modifié par les arrêtés des 4 décembre 2007, 13 octobre 2008, 19 avril 2011, 24 juillet 2015, 21 mars 2016, 5 juillet 2019 et 23 juillet 2020 ;
- les 651 arrêtés préfectoraux portant information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques, listés en annexe au présent arrêté, qui précisent pour chaque commune les documents de référence pour établir un état des risques et pollutions.

Article 2 – Le présent arrêté sera adressé aux maires des communes concernées et à la chambre interdépartementale des notaires. Il sera publié au recueil des actes administratifs (RAA) de l'État dans le département et mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Nord.

Article 3 – Le présent arrêté peut être contesté auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site <https://www.telerecours.fr/>.

Article 4 – Le secrétaire général de la préfecture du Nord, le directeur de cabinet du préfet, le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, les maires des communes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 4 MAI 2026

Le préfet

Bertrand GAUME

2/2



Annexes

Arrêtés

CODE INSEE	COMMUNES	Arrêté préfectoral relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans le département du Nord
59269	GOUZEACOURT	Arrêté préfectoral du 21/03/2016
59271	GRANDE-SYNTHÉ	Arrêté préfectoral du 28/03/2018
59270	GRAND-FAYT	Arrêté préfectoral du 23/07/2020
59272	GRAND-FORT-PHILIPPE	Arrêté préfectoral du 28/03/2018
59273	GRAVELINES	Arrêté préfectoral du 23/07/2020
59275	GRUSON	Arrêté préfectoral du 21/03/2016
59276	GUESNAIN	Arrêté préfectoral du 23/07/2020
59277	GUSSIGNIES	Arrêté préfectoral du 28/03/2018
59278	HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	Arrêté préfectoral du 23/07/2020
59279	HALLUIN	Arrêté préfectoral du 23/07/2020
59280	HAMEL	Arrêté préfectoral du 23/07/2020
59281	HANTAY	Arrêté préfectoral du 24/07/2015
59282	HARDIFORT	Arrêté préfectoral du 24/07/2015
59283	HARGNIES	Arrêté préfectoral du 24/07/2015
59284	HASNON	Arrêté préfectoral du 23/07/2020
59285	HASPRES	Arrêté préfectoral du 28/03/2018
59286	HAUBOURDIN	Arrêté préfectoral du 23/07/2020
59287	HAUCOURT-EN-CAMBRESIS	Arrêté préfectoral du 21/03/2016
59288	HAULCHIN	Arrêté préfectoral du 23/07/2020
59289	HAUSSY	Arrêté préfectoral du 28/03/2018
59290	HAUT-LIEU	Arrêté préfectoral du 24/07/2015
59291	HAUTMONT	Arrêté préfectoral du 05/07/2019
59292	HAVELUY	Arrêté préfectoral du 23/07/2020
59293	HAVERSKERQUE	Arrêté préfectoral du 24/07/2015
59294	HAYNECOURT	Arrêté préfectoral du 21/03/2016
59295	HAZEBROUCK	Arrêté préfectoral du 23/07/2020
59296	HECQ	Arrêté préfectoral du 28/03/2018
59297	HELESMES	Arrêté préfectoral du 24/07/2015
59299	HEM	Arrêté préfectoral du 05/07/2019
59300	HEM-LENGLET	Arrêté préfectoral du 21/03/2016
59301	HERGNIES	Arrêté préfectoral du 05/07/2019
59302	HERIN	Arrêté préfectoral du 23/07/2020
59303	HERLIES	Arrêté préfectoral du 23/07/2020
59304	HERRIN	Arrêté préfectoral du 23/07/2020
59305	HERZEELE	Arrêté préfectoral du 24/07/2015
59306	HESTRUD	Arrêté préfectoral du 24/07/2015
59307	HOLQUE	Arrêté préfectoral du 24/07/2015
59308	HONDEGHEM	Arrêté préfectoral du 23/07/2020
59309	HONDSCHOOTE	Arrêté préfectoral du 23/07/2020
59310	HON-HERGIES	Arrêté préfectoral du 23/07/2020
59311	HONNECHY	Arrêté préfectoral du 28/03/2018
59312	HONNECOURT-SUR-ESCAUT	Arrêté préfectoral du 05/07/2019
59313	HORDAIN	Arrêté préfectoral du 24/07/2015
59314	HORNAING	Arrêté préfectoral du 23/07/2020
59315	HOUDAIN-LEZ-BAVAY	Arrêté préfectoral du 23/07/2020
59316	HOULPIN-ANCOISNE	Arrêté préfectoral du 21/03/2016
59317	HOUPLINES	Arrêté préfectoral du 05/07/2019
59318	HOUTKERQUE	Arrêté préfectoral du 23/07/2020
59319	HOYMILLE	Arrêté préfectoral du 24/07/2015
59320	ILLIES	Arrêté préfectoral du 24/07/2015
59321	INCHY	Arrêté préfectoral du 21/03/2016

Page 6 / 13

Direction départementale des territoires et de la mer - 2026-05-04-00008 - Arrêté préfectoral portant abrogation de l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2006 et de ses arrêtés modificatifs & annexe

13



Annexes

Attestation d'assurance



Generali
75456 Paris Cedex 09

Votre contrat PROTECTION
ENTREPRISE ET DIRIGEANT
n° AP559256

MEDIA IMMO
124 RUE LOUIS BAUDOIN
91100 CORBEIL ESSONNES

Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 2 décembre 2025

Generali Iard atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AP559256 garantit :

MEDIA IMMO
124 RUE LOUIS BAUDOIN
91100 CORBEIL ESSONNES

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles :

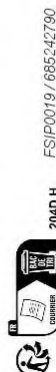
- Mise a disposition d'un site internet permettant le téléchargement de notes de renseignements d'urbanisme, droit de preemption, certificats de carrieres, certificats d'urbanisme,
- droit de preemption, certificats d'urbanisme/de numerotage/d'hygiene et salubrite/d'alignement/de non-peril/de carrieres, concordance cadastrale, etat des risques et pollutions,
- les telechargements de l'etat des risques de pollution des sols, des installations classees pour la protection de l'environnement; d'informations.

TABEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile avant Livraison	
Tous dommages confondus	10 000 000 EUR par sinistre
Dont :	
• Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	500 000 EUR par sinistre

1 / 2

 **Generali Iard**, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03PBRV
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03PBRV
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03PBRV
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculés sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





Annexes

Attestation d'assurance



Attestation contrat N°AP559256

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle	
Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus Dont :	5 000 000 EUR par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 EUR par année d'assurance
• Frais de restauration de l'image de marque	200 000 EUR par année d'assurance
• Biens, documents, médias et données confiés et/ou prêtés (Dommages matériels et immatériels consécutifs) y compris frais de reconstitution	500 000 EUR par année d'assurance
Frais de prévention	
Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
Atteinte Logique / Cyber	
Tous dommages et frais confondus Dont :	150 000 EUR par année d'assurance
• Frais de notification	50 000 EUR par année d'assurance
• Frais en cas d'atteinte à la réputation	50 000 EUR par année d'assurance
Risques environnementaux	
Atteintes accidentelles à l'environnement tous dommages et frais confondus Dont :	1 000 000 EUR par année d'assurance
• Préjudice écologique, tous dommages et frais confondus Dont :	300 000 EUR par année d'assurance
Frais de prévention	100 000 EUR par année d'assurance
• Responsabilité environnementale, tous dommages et frais confondus Dont :	300 000 EUR par année d'assurance
Frais de prévention	100 000 EUR par année d'assurance
GARANTIE JURIDIQUE	
Défense Pénale et Recours	SOUSCRIT

La présente attestation est valable pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations

FSIP0019 / 685242790

204D H

2 / 2



Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



Réalisé en commande** par	Media Immo
Pour le compte de	PIERRE DECAMPS, FLORENT WILPOTTE ET JEAN-BERNARD DELARU, NOTAIRES ASSOCIES D'UNE SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIR
Numéro de dossier	JBD
Date de réalisation	05/09/2026
Localisation du bien	63 avenue Jean Bart 59190 HAZEBROUCK
Section cadastrale	CD 49, CD 60
Altitude	28.82m
Données GPS	Latitude 50.728799 - Longitude 2.534867
Désignation du vendeur	SNC IP1R représentée par ICADE PROMOTION
Désignation de l'acquéreur	

Dans un rayon de 200m autour du bien	Dans un rayon entre 200m et 500m du bien	Conclusion
		A ce jour et selon les informations transmises par le BRGM et le MEDDE, il s'avère qu'à moins de 500m du bien : ➔ 0 site pollué (ou potentiellement pollué) est répertorié par BASOL. ➔ 11 sites industriels et activités de service sont répertoriés par BASIAS. ➔ 11 sites sont répertoriés au total.
		MEDIA IMMO 124, rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES Tél. 01 60 90 80 85 SIRET 750 675 613 RCS EVRY <i>Fait à Corbeil Essonnes, le 05/09/2026</i>

* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL, BASIAS, CASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS**, **BASOL** et **CASIAS**

(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Risques de Pollution des Sols**

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Inventaire des sites BASOL / BASIAS situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés



Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

Quels sont les derniers changements ?

Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le dernier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).

Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ?

➔ **BASOL** : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

➔ **CASIAS** : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services que se sont succédé au cours du temps. **CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.**

Que propose Media Immo ?

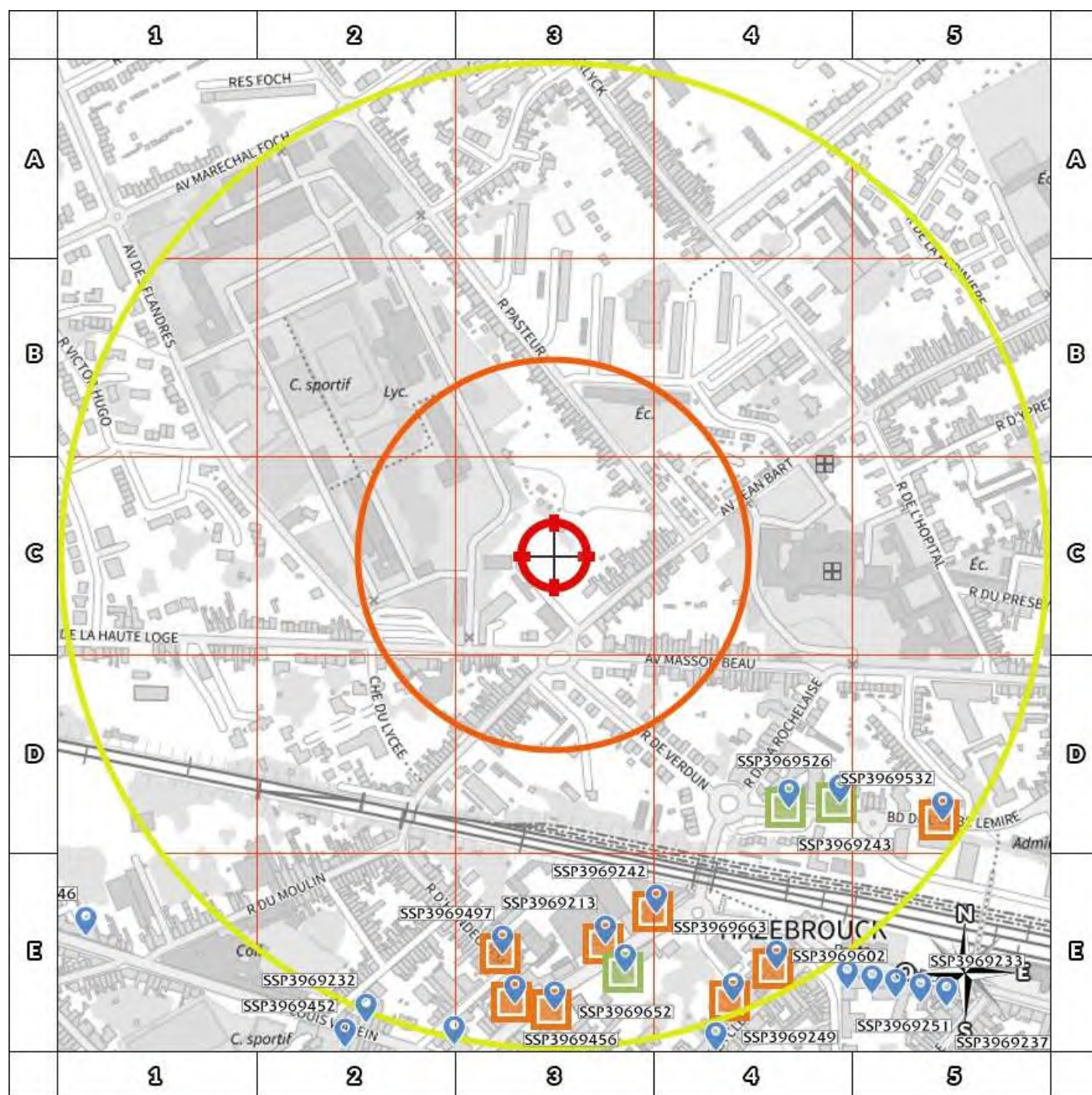
Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données BASOL et BASIAS, et sur CASIAS.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)

Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



200m

- BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
- BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- Sites CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

- Emplacement du bien
- Zone de 200m autour du bien
- Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Le descriptif complet des sites CASIAS est consultable sur le site <https://georisques.gouv.fr/>.



Inventaire des sites BASOL / BASIAS

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Distance (Environ)
Aucun résultat à moins de 200m			

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
	CORTEEL Bernard (Ets) [Anc. CORTEEL Jacques (Anc. CORTEEL Joseph)] (Ets)	Pompe à essence Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage); Garages, ateliers, mécanique et soudure	345 m
	DELAIRE Marcel (Anc. DELAPORTE Frères) (Ets)	Garage Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage); Garages, ateliers, mécanique et soudure; Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	373 m
	DROUVIN Paul (Ets)	Garage SPEEDY anc. Station service Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	377 m
	CARON - DODON (SA)	Station Service Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...); Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	394 m
	LAPOUILLE Jean (Ets)	Pompe à essence Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	404 m
	Société de pétrole Shell Berre (SA) (Anc. DESMYTTERE (Ets))	Station service Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	426 m
	DERHILLE Marcel (Ets)	Dépôt de liquides inflammables Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	452 m
	DESMYTTERE - MULLER André (Ets)	Dépôt de liquides inflammables Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	457 m
	Compagnie de France de Raffinage (Ets)	Dépôt de liquides inflammables Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	469 m
	DERUE Christian (Ets) (Anc. DERICBOURG et MERCIER (SA))	Blanchisserie - Nettoyage à sec Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	471 m
	PETITPRE et HUYGHE (Ets)	Pompe à essence Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	482 m

Nom	Activité des sites non localisés
Aucun site non localisé	

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en commande** par	Media Immo
Pour le compte de	PIERRE DECAMPS, FLORENT WILPOTTE ET JEAN-BERNARD DELARU, NOTAIRES ASSOCIES D'UNE SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIR
Numéro de dossier	JBD
Date de réalisation	05/09/2026
Localisation du bien	63 avenue Jean Bart 59190 HAZEBROUCK
Section cadastrale	CD 49, CD 60
Altitude	28.82m
Données GPS	Latitude 50.728799 - Longitude 2.534867
Désignation du vendeur	SNC IP1R représentée par ICADE PROMOTION
Désignation de l'acquéreur	

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

*** Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

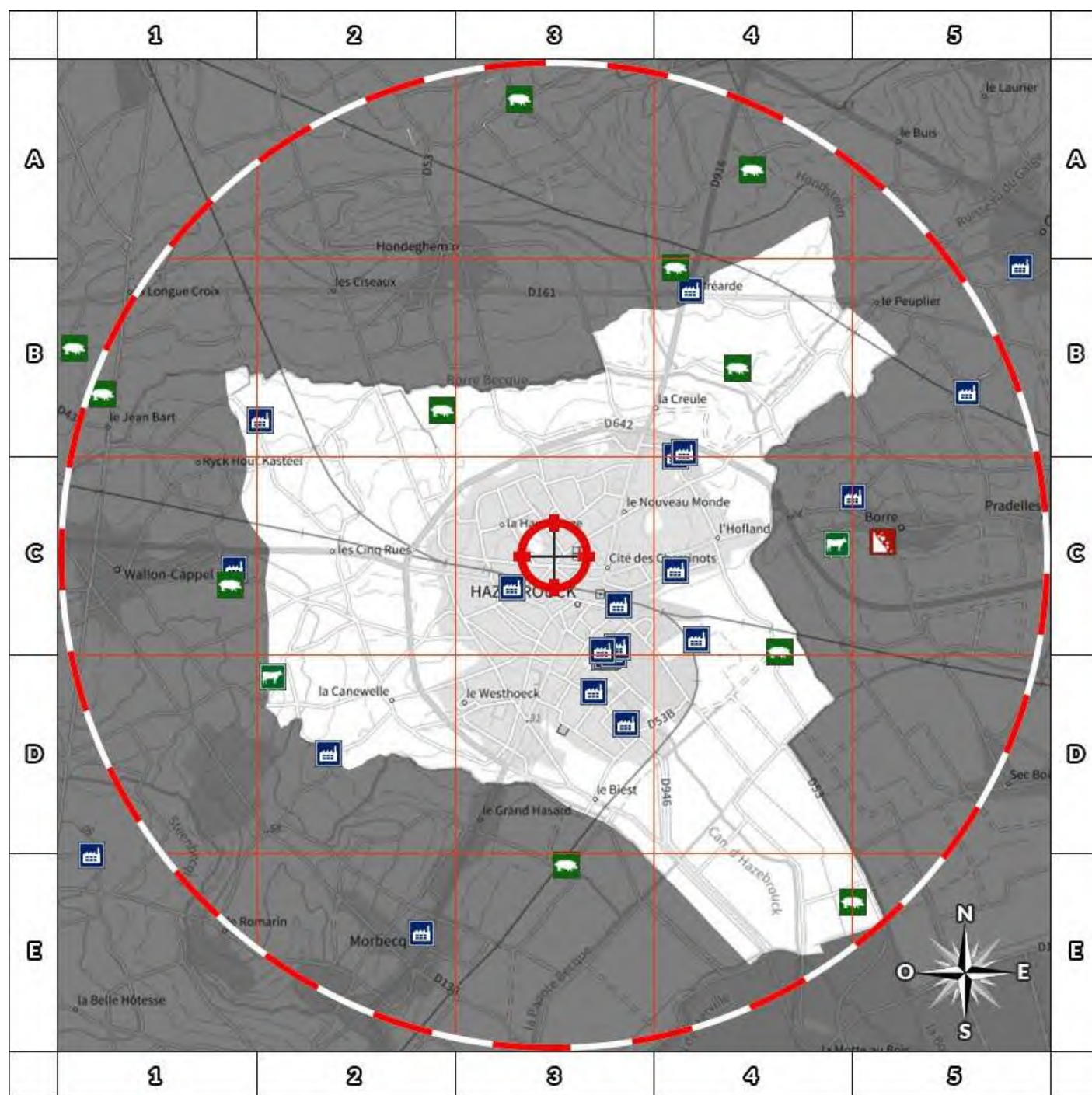
**** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
 Cartographie des ICPE
 Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE

Commune de HAZEBROUCK (59190)



2000m

Usine Seveso

Usine non Seveso

Carrière

Emplacement du bien

Elevage de porc

Elevage de bovin

Elevage de volaille

Zone de 5000m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

Commune de HAZEBROUCK (59190)

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	RECYNOR (ISDI)	Chemin de Balladen 59190 HAZEBROUCK	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SCL DU TIR ANGLAIS	1424 ROUTE DE MERVILLE 59190 HAZEBROUCK	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PANNIER CHEVILLE	81, rue du Rivage BP 70004 59190 HAZEBROUCK	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EARL DEGRAVE	LA CREULE 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GAEC SCHOONHEERE	1371 ROUTE D'HONDEGHEM 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	JB VIANDE	79 bis, rue du Rivage 59190 Hazebrouck	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GAEC SENS	307 ANNEL STRAETE LA CANNEWEELE 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FAES PATRICK	177 chemin Pecquer 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EARL DE LA CANNEWEELE	591 Chemin de Brock 59190 Hazebrouck	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EARL DU BRIARDE WALL	426 SECTION DES CINQ RUES 59190 HAZEBROUCK	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HUYGHE PATRICK	1195 RUE DU PONT BELGE 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HUYGHE PATRICK	1195 RUE DU PONT BELGE 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	RECYNOR (ISDI)	Chemin de Balladen 59190 HAZEBROUCK	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAS CARREFOUR STATIONS SERVICE	Centre commercial la Creule 59190 59190 Hazebrouck	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SCL DU TIR ANGLAIS	1424 ROUTE DE MERVILLE 59190 HAZEBROUCK	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PANNIER CHEVILLE	81, rue du Rivage BP 70004 59190 HAZEBROUCK	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ERDF HAZEBROUCK	28 rue de Caestre BP 129 CEDEX 59190 Hazebrouck	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GAEC SCHOONHEERE	1371 ROUTE D'HONDEGHEM 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	JB VIANDE	79 bis, rue du Rivage 59190 Hazebrouck	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FR COATING SARL	145 E rue de Merville 59190 Hazebrouck	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FAES PATRICK	177 chemin Pecquer 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EARL DE LA CANNEWEELE	591 Chemin de Brock 59190 Hazebrouck	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	POLAK et FILS sarl	Parc d'Activités de la Creule BP 60162 59523 Hazebrouck	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SCL DU TIR ANGLAIS	1424 ROUTE DE MERVILLE 59190 HAZEBROUCK	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON



Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CHAINE ABA	81, rue du Rivage 59190 HAZEBROUCK	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CHAINE ABA	81, rue du Rivage 59190 HAZEBROUCK	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EARL DEGRAVE	LA CREULE 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GAEC SCHOONHEERE	1371 ROUTE D'HONDEGHEM 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GAEC SENS	307 ANNEL STRAETE LA CANNEWEELE 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FAES PATRICK	177 chemin Pecquer 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EARL DU BRIARDE WALL	426 SECTION DES CINQ RUES 59190 HAZEBROUCK	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HUYGHE PATRICK	1195 RUE DU PONT BELGE 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EARL DEGRAVE	LA CREULE 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GAEC SENS	307 ANNEL STRAETE LA CANNEWEELE 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CHAINE ABA	81, rue du Rivage 59190 HAZEBROUCK	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EARL DU BRIARDE WALL	426 SECTION DES CINQ RUES 59190 HAZEBROUCK	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EARL DE LA CANNEWEELE	591 Chemin de Brock 59190 Hazebrouck	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DECOSPAN Ex MECAMEUBLES	ZI DE LA CREULE 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SECAH	81 rue du rivage 59190 Hazebrouck	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ATELIERS DES FLANDRES	rue de vieux berquin 59190 HAZEBROUCK	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LABIS Charbon Fuel	50 rue Notre Dame 59190 Hazebrouck	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LEBECQUE paul ets	203 rue de MERVILLE 59190 Hazebrouck	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DECOSPAN Ex MECAMEUBLES	ZI DE LA CREULE 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AUTO-EXPO	103 Avenue de Saint-Omer 59190 HAZEBROUCK	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SASU BAUDELET METAUX	76 Rue du Moulin 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LEBECQUE paul ets	203 rue de MERVILLE 59190 Hazebrouck	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	VERHAEGHE	Rue de pont belge 59190 Hazebrouck	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Fonderie du Nord	79, rue de Merville 59529 Hazebrouck	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BOIZET NORD	Rue de la Holle Becque 59190 HAZEBROUCK	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Imprimerie Presse Flamande	55 rue du milieu 59190 Hazebrouck	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON



Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	SECAH	81 rue du rivage 59190 Hazebrouck	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Commune d'Hazebrouck	rue du milieu 59190 HAZEBROUCK	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SMICTOM DES FLANDRES	Angles des rues du Milieu et du Pont des Meuniers 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ATELIERS DES FLANDRES	rue de vieux berquin 59190 HAZEBROUCK	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ELVIA	79 rue du Rivage 59190 Hazebrouck	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Commune d'Hazebrouck	rue du milieu 59190 HAZEBROUCK	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	POLAK et FILS sarl	Parc d'Activités de la Creule BP 60162 59523 Hazebrouck	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LEBECQUE paul ets	203 rue de MERVILLE 59190 Hazebrouck	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ERDF HAZEBROUCK	28 rue de Caestre BP 129 CEDEX 59190 Hazebrouck	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	RECYNOR (ISDI)	Chemin de Balladen 59190 HAZEBROUCK	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SASU BAUDELET METAUX	76 Rue du Moulin 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FR COATING SARL	145 E rue de Merville 59190 Hazebrouck	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PANNIER CHEVILLE	81, rue du Rivage BP 70004 59190 HAZEBROUCK	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ELVIA	79 rue du Rivage 59190 Hazebrouck	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	JB VIANDE	79 bis, rue du Rivage 59190 Hazebrouck	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	POLAK et FILS sarl	Parc d'Activités de la Creule BP 60162 59523 Hazebrouck	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAS CARREFOUR STATIONS SERVICE	Centre commercial la Creule 59190 59190 Hazebrouck	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DECOSPAN Ex MECAMEUBLES	ZI DE LA CREULE 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SARL MVU	47 rue de Merville 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SASU BAUDELET METAUX	76 Rue du Moulin 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BOIZET NORD	Rue de la Holle Becque 59190 HAZEBROUCK	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAS CARREFOUR STATIONS SERVICE	Centre commercial la Creule 59190 59190 Hazebrouck	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ELVIA	79 rue du Rivage 59190 Hazebrouck	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SECAH	81 rue du rivage 59190 Hazebrouck	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ERDF HAZEBROUCK	28 rue de Caestre BP 129 CEDEX 59190 Hazebrouck	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ATELIERS DES FLANDRES	rue de vieux berquin 59190 HAZEBROUCK	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON



Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	SARL MVU	47 rue de Merville 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FR COATING SARL	145 E rue de Merville 59190 Hazebrouck	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SARL MVU	47 rue de Merville 59190 Hazebrouck	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à plus de 5000m du bien			
Aucun ICPE à plus de 5000m du bien sur la commune HAZEBROUCK			

Extrait de Georisques

Depuis des données publiques de l'Etat disponibles sur le site Georisques.gouv.fr



Réalisé en commande** par	Media Immo
Pour le compte de	PIERRE DECAMPS, FLORENT WILPOTTE ET JEAN-BERNARD DELARU, NOTAIRES ASSOCIES D'UNE SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIR
Numéro de dossier	JBD
Date de réalisation	05/09/2026

Localisation du bien	63 avenue Jean Bart 59190 HAZEBROUCK
Section cadastrale	CD 49, CD 60
Altitude	28.82m
Données GPS	Latitude 50.728798849066 - Longitude 2.5348669374997

Désignation du vendeur	SNC IP1R représentée par ICADE PROMOTION
Désignation de l'acquéreur	



Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique.

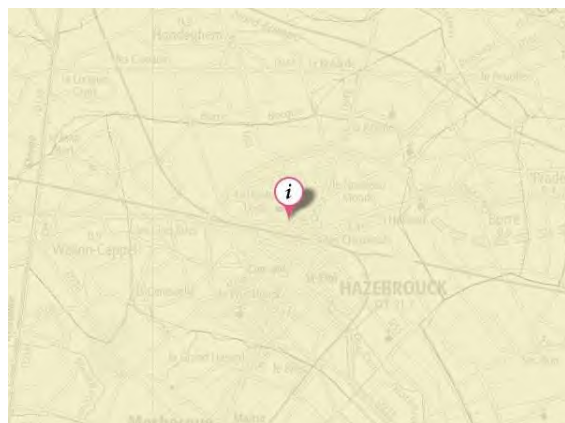


Risques	Concerné	Détails
Radon	Oui	Niveau : 1
TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	0 TRI sur la commune
PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations	Oui	1 PAPI sur la commune
Canalisations de matières dangereuses	Non	0 canalisation(s) dans un rayon de 1000 m
Installations industrielles rejetant des polluants	Oui	4 établissement(s) rejetant des polluants dans un rayon de 5000 m
Installations nucléaires	Non	0 installation(s) nucléaire(s) dans un rayon de 10000 m 0 centrale(s) nucléaire(s) dans un rayon de 20000 m

Cartographies

Radon

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).



Territoire à Risque important d'Inondation - TRI

Cette carte (Territoires à Risques importants d'Inondations – TRI) représente des zones pouvant être inondées. Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'inondation passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : événement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.





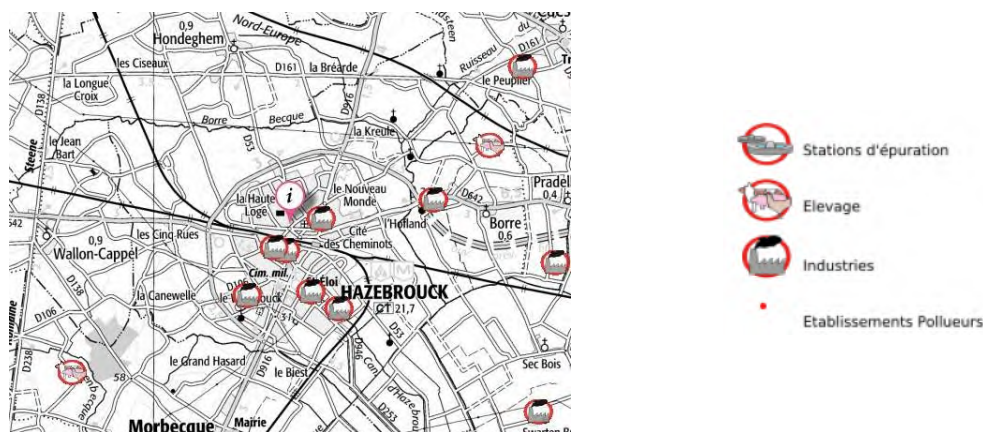
Canalisations de matières dangereuses

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



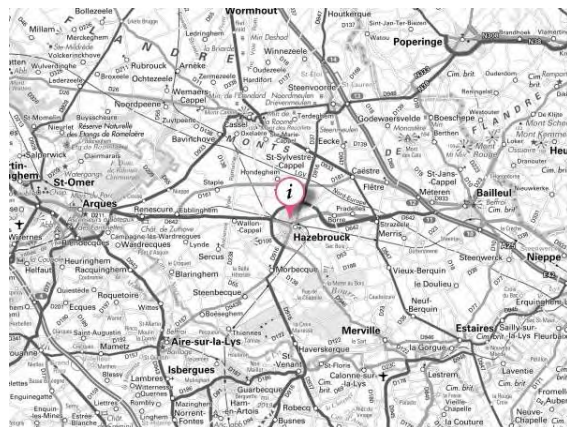
Installations industrielles rejetant des polluants

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.



Installations nucléaires

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



-  Autres activités industrielles
-  Démantèlement
-  Démantèlement avec risque iode
-  Activités de recherche
-  Activités de recherche avec risque iode
-  Cycle du combustible
-  Cycle du combustible avec risque iode
-  Gestion des déchets radioactifs
-  Gestion des déchets radioactifs avec risque iode
-  Centrale nucléaire de production d'électricité
-  Centrale nucléaire de production d'électricité avec risque iode

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en commande* par	Media Immo
Pour le compte de	PIERRE DECAMPS, FLORENT WILPOTTE ET JEAN-BERNARD DELARU, NOTAIRES ASSOCIES D'UNE SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIR
Numéro de dossier	JBD
Date de réalisation	05/09/2026
Localisation du bien	63 avenue Jean Bart 59190 HAZEBROUCK
Section cadastrale	CD 49, CD 60
Altitude	28.82m
Données GPS	Latitude 50.728799 - Longitude 2.534867
Désignation du vendeur	SNC IP1R représentée par ICADE PROMOTION
Désignation de l'acquéreur	

* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Non exposé	000 CD 49, 000 CD 60
------------	----------------------

SOMMAIRE

Synthèse de votre **E**tat des **N**uisances **S**onores **A**ériennes
 Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
 Cartographie
 Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes



Etat des nuisances sonores aériennes
En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble
63 avenue Jean Bart
59190 HAZEBROUCK

Cadastre
CD 49, CD 60

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

1

oui

non

☒

révisé

☐

approuvé

☐

date

1

si oui, nom de l'aérodrome :

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

2

oui

non

☒

2

si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui

☐

non

☐

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

1

oui

non

☒

révisé

☐

approuvé

☐

date

1

si oui, nom de l'aérodrome :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A

1

forte

☐

zone B

2

forte

☐

zone C

3

modérée

☐

zone D

4

☐

1 (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

2 (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

3 (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

4 (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de HAZEBROUCK

Vendeur - Acquéreur

Vendeur

SNC IP1R représentée par ICADE PROMOTION

Acquéreur

Date

05/09/2026

Fin de validité

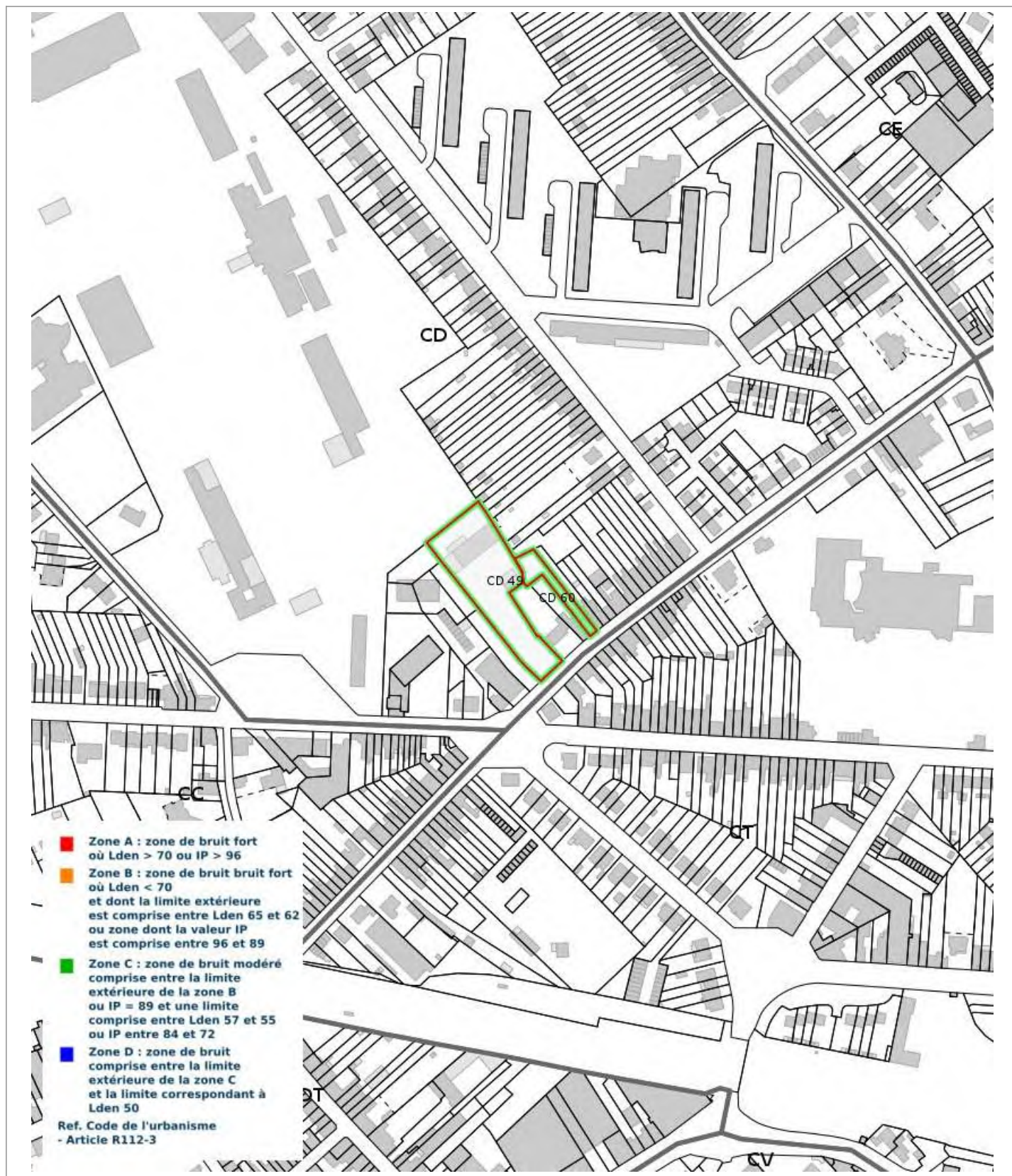
05/03/2027

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.
Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.nota-risques-urba.fr/>
© 2026 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

30/32
PIERRE DECAMPS, FLORENT WILPOTTE ET JEAN-BERNARD DELARU, NOTAIRES ASSOCIES D'UNE SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIR - 4 RUE DE L EGLISE 59190 HAZEBROUCK - 315635813

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004